



AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 6249 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6200, AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE 20-M À MÊME LA ZONE 19-H**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6249,
AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :**

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance du 14 novembre 2016, le premier projet de règlement numéro 6249 amendant le règlement de zonage numéro 6200, afin d'agrandir la zone 20-M à même la zone 19-H ;

QUE le premier projet de règlement numéro 6249 a comme objectif d'agrandir la zone 20-M à même la zone 19-H afin d'y ajouter les usages de commerce et service de voisinage, service de quartier et service local;

QUE les modifications d'usages impliquées par ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire ;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement numéro 6249, le 12 décembre 2016, à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion ;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la mairesse suppléante de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce premier projet de règlement, ainsi que le croquis 1 des zones visées 20-M et 19-H, peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau ;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 22 novembre 2016

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier

CROQUIS 1

